Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2025/23

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2025

## DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER POUR LE PROJET CONJOINT UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE (UBM)/ SCIENCES PO INTITULÉ « *RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN NOUVELLE-AQUITAINE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS* »

**➲ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 18 avril 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,*
*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),*
*Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

***➲ DÉCIDE :***

**Article 1 :**

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) décide d'approuver le dossier de demande de subvention FEDER pour le projet conjoint Université Bordeaux Montaigne (UBM)/ Sciences PO intitulé « *Renforcement de la dynamique entrepreneuriale dans l'enseignement supérieur en nouvelle-Aquitaine dans nos Établissements* ».

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 avril 2025.*

| | |
|---|---|
| Membres présents | 21 |
| Membres représentés | 14 |
| Abstention (s) | 0 |
| Votants | 35 |
| Blanc(s) ou nul(s) | 0 |
| Suffrages exprimés | 35 |
| Pour | 35 |
| Contre | 0 |

Le Président,

Alexandre PÉRAUD.

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE PRÉSIDENCE

Publié le : 28 AVR. 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux : 28 AVR. 2025